



Appel à projets 2016

Allocations Post-doctorant venant de l'étranger

Dépôt des dossiers : 24 MAI 2016 AU 23 JUIN 2016

Le financement s'adresse à des jeunes chercheurs, français ou étrangers, après un stage post-doctoral à l'étranger d'une durée minimale de 24 mois révolus dans le même laboratoire, qui sont encore à l'étranger, ou qui ont rejoint leur laboratoire d'accueil en France depuis moins d'un an à la date du dépôt du dossier.

Les projets de stage au sein d'une équipe labellisée par la Ligue recevront une attention particulière.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet de la Ligue, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, entre le **24 mai 2016** et le **23 juin 2016**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net



APPEL A PROJETS 2016 Allocations Post-doctorant venant de l'étranger

Critères d'éligibilité

- Etre titulaire d'un doctorat obtenu entre **Janvier 2010** et **Décembre 2014** dans une université en France, ou d'un doctorat de niveau équivalent obtenu dans une université non française.
- Avoir effectué au moins un post-doctorat à l'étranger d'une **durée minimale de 24 mois** révolus dans le même laboratoire **ET** être encore à l'étranger, ou avoir rejoint le laboratoire d'accueil depuis **moins d'un an** à la date du dépôt du dossier.
- Effectuer le stage post-doctoral dans un laboratoire de recherche **en France**.
- Développer un projet se rapportant à **la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales**.
- **Etre le seul candidat de l'équipe à postuler à un Appel à Projets Jeunes Chercheurs 2016** de la Ligue Nationale Contre le Cancer.

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le **24 mai 2016** et le **23 Juin 2016** (clôture de l'appel à projets le **23 juin 2016 à minuit**).
- Les financements prennent effet entre le **1^{er} novembre 2016** et le **1^{er} Janvier 2017**. Cette date est au choix du bénéficiaire, mais doit prendre en compte la condition de 24 mois minimum de post-doctorat à l'étranger. Aucun dépassement de la date du **1^{er} Janvier 2017** ne sera accepté.
- Le salaire est versé après signature d'un **contrat de travail à durée déterminée** (CDD) établi entre le bénéficiaire et l'organisme gestionnaire de l'Unité d'accueil (Inserm, CNRS, CEA, Université, Fondation).
- Par convention avec les établissements employeurs, la Ligue finance la totalité du salaire brut et des charges sociales patronales afférentes sur la base des grilles de salaires CNRS et Inserm. **Aucun dépassement ne sera financé.**
- La subvention est de **deux ans**, non renouvelable.
- L'aide attribuée par la Ligue est **nominative** et **ne peut en aucun cas être transférée** à un autre candidat du laboratoire en cas de désistement.
- **Le salaire versé par la Ligue n'est pas cumulable avec une autre source de financement.**

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis **en ligne ET une copie papier** devra être envoyée au service Recherche.

En ligne au plus tard le 23 juin 2016 (fermeture du portail internet à minuit):

- Remplir le formulaire administratif directement sur le portail,
- Télécharger au **format pdf** un dossier **UNIQUE** comportant les pièces suivantes **dans l'ordre indiqué** :

1. Un curriculum vitae du candidat.
2. La liste des publications (parues et acceptées) et la liste des communications scientifiques du candidat.
3. L'attestation de réussite au Doctorat (photocopie du diplôme ou autre).
4. Une photocopie de la première page des articles publiés par le candidat.
5. Le titre et la description du projet de recherche (8 pages maximum).
6. Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
7. La liste des publications de l'équipe d'accueil (depuis 2012).
8. Un organigramme de l'Unité d'accueil à laquelle est rattachée l'équipe (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...).
9. Une lettre de motivation du candidat adressée au Président du Conseil Scientifique National.
10. Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur d'Unité d'accueil (UMR CNRS, U Inserm, EA Université ...) qui indique en outre l'organisme gestionnaire du futur éventuel financement. Une lettre du responsable d'équipe ne sera pas acceptée.
11. Une lettre de soutien, sur papier à en-tête, du responsable de l'équipe d'accueil.
12. Une lettre de recommandation, sur papier à en-tête, éventuellement en anglais, du (des) responsable(s) du(des) stage(s) post-doctoral(aux) à l'étranger précisant les dates de début et de fin de stage sous sa direction.
13. Une attestation du candidat précisant qu'il s'engage à consacrer **tout son temps** à son travail de recherche et à ne pas percevoir d'autres indemnités.
14. La copie dûment signée du paragraphe « Engagements du candidat » (page 4 de cette notice) et portant la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du candidat, et m'engage à les respecter. »

A Envoyer par courrier postal au plus tard le 23 JUIN 2016 (cachet de la poste faisant foi):

- L'impression de l'intégralité du formulaire saisi en ligne,
- L'impression du dossier téléchargé au format pdf.

Tout dossier incomplet ne sera pas évalué

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Allocations de recherche post-doctorales »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Ouverture de l'appel à projets : **24 mai 2016**
Limite de dépôt des dossiers : **23 juin 2016**
Résultats officiels : **10 octobre 2016**

Engagements du candidat

- Le bénéficiaire s'engage à informer le service Recherche de la Ligue, **par courrier et en temps réel**, de tout changement intervenant dans sa situation professionnelle. Ce courrier sera accompagné d'une lettre du directeur de l'Unité d'accueil, sur papier à en-tête de l'Unité d'accueil.
- Les financements attribués par la Ligue Nationale Contre le Cancer ne sont possibles que grâce à la générosité des donateurs et au soutien des Comités Départementaux de la Ligue. **Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de la Ligue dans toutes ses publications scientifiques, ses communications écrites et orales, ainsi que sur les communiqués de presse. Le bénéficiaire s'engage à participer ponctuellement à des opérations de communication conduites par la Ligue.**
- Le bénéficiaire s'engage à adresser au service Recherche de la Ligue, **avant le 1^{er} Juillet 2017**, un rapport sur l'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de son responsable de stage et d'une lettre du directeur de l'Unité d'accueil. **La non-réception** de ces documents sera interprétée comme **un désistement**.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue, au plus tard le **15 décembre 2018**, un rapport d'activité final résumant l'avancée de ses travaux, indiquant son devenir professionnel et s'accompagnant des publications mentionnant la Ligue.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net